

Décision Générale colonial

Décision n° 269 4 mars 1953

n° 269 4

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 4 mars 1953
Numéro JO n° 5 du 01/04/1953	Date du numéro 1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

La pénalité de retard infligée à la Compagnie Générale de l'Est Africain (C.G.E.A.) est réduite à trente jours (30).